

Conférence Internationale
de l'Education

47^{ème} SESSION, GENEVE, 2004

Une Education de Qualité pour tous les
jeunes : défis, tendances, priorités

**Rapport national
de la République de Guinée**

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

Conakry, Août 2004

République de Guinée

« Une éducation de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités »

2001-2004

Rapport National de la Guinée

Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique
Conakry, Août 2004

Ce rapport s'articule ainsi qu'il suit :

I- Rappel des acquis du système éducatif guinéen de 1985 à 2000

II- Les Objectifs majeurs du système éducatif guinéen 2001-2004

Cette partie porte sur :

- Les acquis, les motivations et projections

III- Les stratégies de mise en œuvre du Programme Education Pour Tous (PEPT)

Cette réflexion est focalisée sur les voies et moyens envisagés par les trois Départements en charge de l'éducation

IV- Innovations, impacts et perspectives

A ce niveau l'accent est mis sur le renforcement des capacités institutionnelles, la rénovation des programmes des résultats atteints sur le plan de l'accès, de l'accroissement des effectifs et des projections futures

V- Conclusion :

Cette dernière partie porte sur la vision et les perspectives d'amélioration.

I- Rappel des acquis du Système Educatif Guinéen de 1985 à 2000

Avec l'avènement de la 2^{ème} République en 1984, d'importantes réformes soutenues par une volonté politique du Gouvernement ont été opérées au niveau du Système éducatif guinéen dans le but de le rendre plus compétitif.

Après le diagnostic des différents paramètres d'amélioration du système éducatif, un accent particulier a été mis sur le taux d'accroissement des effectifs scolaires qui était jusqu'ici en deçà du taux de scolarisation universelle moyen. En Guinée, ce taux était de 29% en 1985 et 32% en 1990.

Face à ce constat du reste préoccupant, des mesures hardies ont été envisagées pour pallier à cette faiblesse au niveau des structures de formation et d'encadrement par la création de nouvelles conditions susceptibles de favoriser une politique d'éducation pour tous et ce, conformément à la décennie mondiale des Nations Unies.

Cette projection pour l'accroissement des effectifs en Guinée sur la base de l'équité, suite à des campagnes de sensibilisation et de perfectionnement des enseignants du primaire d'une part, des apports bilatéraux et multilatéraux des partenaires au développement d'autre part, ont permis d'atteindre des résultats concluants à travers le Programme d'Ajustement Structurel de l'Education (PASE). Ce qui a favorisé le renforcement des capacités institutionnelles, l'accroissement des infrastructures au niveau du secteur de l'Education.

Ces efforts tous azimuts ont été poursuivis en raison de leur impact sur le taux d'accroissement des effectifs qui est passé de 32% en 1990 à 57% en 2000.

La période 1985-2000 a été caractérisée par d'importantes mutations, suite aux réformes engagées, des améliorations sensibles ont permis de parvenir entre autres aux résultats suivants :

- L'augmentation du budget de l'éducation et une meilleure répartition des ressources entre les sous-secteurs de l'éducation ;
- Le développement institutionnel et le renforcement des capacités nationales en administration, planification et gestion ;
- L'amélioration des conditions d'accès à l'école ;
- La valorisation des ressources humaines et la rationalisation de la gestion du personnel ;
- L'appui à l'éducation non-formelle ;
- L'adoption d'une déclaration de politique éducative
- L'adoption d'une politique en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle ;
- L'élargissement de l'offre éducative au sous-secteur du pré-scolaire ;
- La réorganisation des structures administratives de gestion et de promotion du partenariat Ecoles/ communautés et Ecoles/ acteurs économiques ;
- La reconversion des programmes et des enseignants aux différents niveaux, le lancement des programmes de recyclage et de perfectionnement des enseignants non-titulaires ;
- La conception, la promulgation des textes relatifs à l'enseignement privé qui était à sa phase de démarrage.

La promulgation d'une Loi d'orientation de l'Education Nationale

Au plan des réalisations matérielles durant cette période, on peut citer entre autres :

- Le programme de 500 classes dans la capitale pour parer aux besoins les plus pressants ;
- L'acquisition et la distribution aux écoles de fournitures scolaires, de livres y compris des manuels scolaires qui manquaient cruellement ;
- La construction par les promoteurs privés d'écoles notamment pour l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ;
- La finalisation des actions de rénovation/construction et d'équipement d'écoles professionnelles.

Le 19 décembre 1989, le Gouvernement a adopté une Déclaration de Politique Educative qui a indiqué pour la période 1990-2000, les principaux objectifs en matière d'éducation et de formation.

On note fondamentalement pour cette période transitoire 1990-2000 :

- L'augmentation de la part consacrée à l'éducation dans le budget national ;
- L'amélioration de la qualité du système éducatif, notamment de la qualité des apprentissages ;
- L'expansion de l'enseignement primaire ;
- L'élimination des disparités entre zones urbaines et rurales d'une part, et entre filles et garçons d'autre part.

C'est ainsi que la déclaration de politique éducative, qui a donné la priorité à l'enseignement élémentaire est devenue le cadre de référence de toutes les interventions dans le secteur de l'éducation qui visait des objectifs ci-après :

- **Sur le plan quantitatif** : Atteindre un taux d'inscription de 70% en 1^{ère} année et un taux brut de scolarisation de 53% en 2000. Ce qui implique l'extension du réseau scolaire par la construction de nouvelles salles de classe de (200 à 800 annuellement).
- **Sur le plan qualitatif** : Personnel enseignant en nombre suffisant et bien formé, existence de moyens pédagogiques, infrastructures scolaires implantées suivant les techniques de la carte scolaire en vue de rapprocher l'école des familles, prise en compte des mesures compensatoires pour atténuer les coûts de l'ajustement subis par les couches défavorisées de façon à promouvoir l'équité par des programmes spéciaux pour les filles et les enfants de 7 ans et le renforcement des programmes d'alphabétisation.

II- Les objectifs majeurs du système éducatif guinéen de 2001-2004

Le PASE II (Programme d'Ajustement Structurel de l'Education) a constitué un bond hautement qualitatif pour l'ensemble du système éducatif de la Guinée. Les acquis de ce Programme ont favorisé l'amorce du Programme EPT 2001-2012 initié par le Gouvernement en collaboration avec ses principaux partenaires. Ce programme essentiellement axé sur la qualité, vise la mise en œuvre des mesures appropriées devant à terme faire de l'éducation la locomotive du développement.

Le programme Education Pour Tous (EPT) s'inscrit en droite ligne du cadre d'action de Dakar qui vise à réaliser les objectifs suivants :

- Développer et améliorer sur tous les aspects la protection de l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus défavorisés ;
- Faire en sorte que d'ici l'an 2015 tous les enfants, notamment les filles, y compris les plus pauvres, les enfants qui travaillent et les enfants ayant des besoins spéciaux suivent jusqu'à son terme un enseignement primaire de qualité ;
- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes appropriés ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- Offrir aux adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente et réduire d'au moins 50% les disparités actuelles entre les sexes au cours de la décennie ;
- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement tant au primaire qu'au secondaire d'ici 2005, en vue d'assurer une égalité dans les programmes, les institutions et les systèmes éducatifs d'ici 2015 ;
- Améliorer tous les aspects de la qualité de l'éducation de façon à obtenir des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Au cours de la décennie, la politique éducative du Gouvernement vise la scolarisation universelle pour tous les enfants du pays, l'élargissement des possibilités de formation pour tous les citoyens du pays et l'élévation de la qualité de l'éducation.

Le programme d'éducation pour tous devra « assurer que les filles et les garçons de la Guinée aient accès à un système éducatif équitable de qualité qui soit pertinent à leur communauté et leur bien être économiques ».

Le Programme Education Pour Tous (EPT) de la Guinée est subdivisé en trois (3) phases de quatre (4) ans chacune à partir de 2001.

- La première phase est consacrée à l'expérimentation de nouvelles initiatives pour améliorer la qualité, l'accès et la gestion ;
- La seconde phase sera l'occasion de généraliser la mise en œuvre des initiatives au niveau national ;
- La troisième phase sera une période de consolidation.

2-1 Composantes du Programme de l'Education Pour Tous :

Le programme d'éducation pour tous est assuré autour de 3 composantes essentielles et qui recouvrent les différents aspects du système éducatif à savoir :

2-1-1 Amélioration de l'accès :

L'objectif de cette composante est d'assurer que la quasi totalité des enfants guinéens puissent achever le cycle primaire.

Un effort particulier est engagé en faveur des régions sous-scolarisées et sur le développement des classes multigrades.

Un appui est également accordé pour améliorer l'accès aux initiatives de développement de la petite enfance, aux enseignements secondaire, professionnel et supérieur et aux programmes d'alphabétisation.

Il est envisagé au cours des 3 phases de faire passer le taux net de scolarisation à 85, voire 95% et le taux de scolarisation à 100%. Cela demande la construction de milliers de salles de classes par l'effort conjoint du secteur privé, des communautés, du Gouvernement et des agences bilatérales et multilatérales de coopération.

Les engagements en faveur de l'accès concernent les activités de réhabilitation, la construction de latrines et de points d'eau dans les écoles existantes ; la préparation et la maintenance des infrastructures ; la construction et l'équipement des écoles de proximité et la réhabilitation des écoles normales d'instituteurs (ENI).

2-1-2 Amélioration de la qualité :

L'école primaire doit être un lieu d'apprentissage pour la vie, une opportunité de sortir de la pauvreté.

Pour cela, il doit être dispensé une éducation pertinente et significative par un personnel enseignant qualifié et suffisant.

Les aspects suivants sont concernés par la composante :

Au niveau du pré-scolaire et du primaire :

- La mise en place d'un programme de développement de la petite enfance ;
- Les programmes d'amélioration des écoles qui s'appuie sur les expériences au cours du PASE II, le PAPEMGUI et le NFQE. Les résultats de ces projets vont être renforcés et étendus.
- La mise en place et le développement d'un nouveau curriculum basé sur l'approche par les compétences et prenant en compte les besoins des enfants et des communautés ;
- La dotation régulière des élèves et des enseignants en manuels scolaires et matériels didactiques adéquats ;
- Le développement et le renforcement des efforts en faveur de l'amélioration du bien-être des enfants avec la mise en œuvre d'un programme de nutrition et de santé en milieu scolaire et le développement d'une campagne IST-VIH/SIDA ;
- La réduction du taux de redoublement et d'abandon scolaire ;
- La prise en considération de l'éducation des élèves ayant des besoins spéciaux.

Au niveau du secondaire :

Un programme d'appui à la rénovation pédagogique de l'enseignement secondaire (PARPES) sera mis en œuvre. Il se fondera sur les expériences accumulées par le PPSE au primaire en matière de rénovation pédagogique pour développer les projets liés à l'enseignement et à l'apprentissage dans les collèges.

Il sera également développé des activités qui incitent à la lecture et à la mise en place d'une culture de la lecture.

La formation initiale et continue des enseignants ainsi que l'appui à l'enseignement des sciences et de la technologie feront l'objet de démarches et d'actions appropriées au niveau du secondaire.

2-1-3 La Gestion décentralisée :

L'objectif de cette composante est d'aider le système à appuyer le personnel scolaire et de s'assurer que l'équipe pédagogique ait accès aux ressources requises et d'une façon régulière.

Elle vise à renverser la manière ascendante d'accès aux innovations de sorte qu'elle améliore la capacité du système éducatif à pourvoir des services éducatifs de qualité.

Les sous-composantes de cette composante sont :

- a) La gestion du personnel
- b) La politique et le suivi de l'évaluation du programme ;
- c) La gestion financière ;
- d) Le renforcement de la capacité administrative

Les plans d'action conséquents en rapport avec les trois composantes seront mis en œuvre au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ainsi que de l'enseignement supérieur.

III- Les stratégies de mise en œuvre du Programme Education Pour Tous 2001-2004.

Un ensemble de stratégies est appliqué de façon synergique pour permettre d'atteindre les objectifs visés par l'EPT. Le programme n'est réalisable en effet, que si l'ensemble des acteurs au niveau national et international est suffisamment impliqué dans sa mise en œuvre.

A- Dans le domaine de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique (MEPU-EC) :

D'importantes dispositions sont entreprises pour l'amorce du Programme EPT dont entre autres :

Au plan de l'amélioration quantitative :

- La mise en place d'un nouvel organigramme du MEPU-EC ;
- La construction de 780 salles de classe par an et la réhabilitation progressive des locaux existants en particulier des écoles abritant des classes multigrades ;
- L'extension des constructions et la réhabilitation des locaux scolaires aux autres niveaux d'enseignement, collèges et lycées ;
- L'informatisation de la gestion des personnels et la rationalisation des qualifications et des emplois de formation ;
- Le renforcement des services déconcentrés pour assurer la formation des personnels et leur qualification, le respect de la carte scolaire et la supervision des travaux de construction et de réhabilitation des locaux scolaires et administratifs ;
- La mise en place d'un fonds d'urgence pour les besoins de réhabilitation les plus pressants dus aux intempéries

Au plan de l'amélioration qualitative :

- Les recherches actions en vue d'adapter l'école au milieu pour accroître son rôle dans le développement économique et social ;

- L'extension des écoles multigrades à raison de 100 par an et le renforcement de leur encadrement rapproché ;
- La mise en place d'un réseau de distribution et de gestion de manuels scolaires ;
- L'amélioration de la santé des élèves pour augmenter leur capacité d'apprentissage ;
- L'amélioration des conditions de travail dans les établissements, la fourniture en manuels scolaires ;
- La mise en place d'une politique de petites subventions pour donner une impulsion rapide au processus d'introduction des innovations en enseignement et en apprentissage tout en développant des initiatives de l'école primaire ;
- Le renforcement du secteur non-formel de l'éducation.

A chacun des niveaux d'intervention, une attention particulière sera portée à la promotion des jeunes filles et des femmes aux fins de réduire les discriminations dont elles sont victimes.

- L'amélioration des capacités institutionnelles par :

L'examen et le suivi des allocations budgétaires et des dépenses réalisées pour le fonctionnement et l'investissement.

Ces allocations et réalisations seront d'un montant suffisant pour assurer les objectifs suivants :

- Le maintien de la part du budget du MEPU-EC dans le budget de fonctionnement de l'Etat à 18% ;
- Une dotation en dépenses de fonctionnement hors salaire de l'équivalent de 7\$US dont 5 pour le matériel pédagogique par élève dans l'enseignement secondaire ;
- L'augmentation progressive de la part de l'Enseignement Primaire dans le budget total consacré à l'éducation de 35% à 42% ;
- L'accroissement de la participation des communautés locales à la construction et à l'entretien des écoles primaires et la prise en charge progressive de leur fonctionnement par les familles organisées en associations des parents d'élèves ;
- La promotion et l'extension de l'enseignement privé.

Les Projets d'intervention pour appuyer les stratégies de l'EPT sont entre autres :

- Le projet « Equité et amélioration des écoles »
- Le projet « Niveaux fondamentaux de qualité et d'équité »

Dans le cadre du programme d'amélioration de l'école élémentaire guinéenne et de coopération entre les Gouvernements Guinéen et Américain, il a été mis en œuvre un projet dénommé niveaux fondamentaux de qualité et d'équité (NFQE). Ce projet qui comprend quatre composantes, est la pièce maîtresse de l'objectif stratégique n°3 (50-3) de l'USAID dans la réalisation des objectifs du PASE II. Les autres objectifs du projet sont menés avec la collaboration de « Plan Guinée » « Equité » « Save the children » et « Word. Education » participation communautaire.

Ce projet vise :

- L'amélioration et l'équité du système des enseignements élémentaire et secondaire.
- Assurer l'accès à l'éducation des filles et des enfants en zone rurale ;
- Le projet « Renforcement du système éducation » avec l'appui de la coopération française au système d'enseignant pré-universitaire en Guinée.

Dans ce projet il s'agit notamment dans 3 composantes d'apporter :

1. Des appuis aux formations de l'administration centrale et des structures déconcentrées ;
 2. La refonte des curricula de l'école de base (primaire secondaire) ;
 3. Des appuis aux formations des formateurs et aux actions de formation continue décentralisées.
- Le projet PAPEMGUI (Programme d'Auto-Promotion Educative des Enseignants en Moyenne Guinée). Ce projet appuyé par la coopération Allemande vise le renforcement et la qualification des enseignants en moyenne Guinée ;
 - La construction et l'équipement de 800 salles de classes.

Comme autres interventions au delà des 3 projets, il y a eu l'UNICEF à travers les centres « NAFA » et les centres d'alphabétisation professionnalisantes dont notamment :

- Le projet de formation initiale des maîtres en Guinée (FIMG)
Ce projet domicilié à la Direction Nationale de la formation professionnelle et perfectionnement (DNFPP du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle) a bénéficié de l'appui technique du MEPU-EC. au total ce sont 7612 élèves- maîtres en 7 promotions qui ont été formés de 1998 à 2002 dans les ENI mobilisés à cet effet dans le pays.

Autres formations d'enseignants et d'encadreurs :

- Novembre 2003 : organisation d'un concours national par le METFP d'une 8^{ème} promotion d'élèves-maîtres à former dans les cinq ENI sur la base de programmes réajustés ;
- Octobre 2003 : recrutement de la 9^{ème} promotion de professeurs d'écoles normale (PEN) et de conseillers pédagogiques. Cette promotion a été formée à l'ISSEG de Manéah ;
- 2001-2002 : formation de 950 Directeurs et Directrices ont reçu 16 brochures de modules de formation à distance ;
- Ciblage de 821 responsables des structures centrales et décentralisées DEV/Conakry, notamment pour la formation à distance des personnels d'administration scolaire.

Au plan politique institutionnel : les mesures suivantes sont venues améliorer la gestion de l'Enseignement Pré-Universitaire :

- La moralisation soutenue des examens de fin d'année et des transferts ;
- La fin de l'immobilisme des personnels d'encadrement au niveau IRE/DEV.C et DPE/DCE ;
- L'engagement d'une lutte sans merci contre la violence scolaire et la prise en compte pour faire de ce rôle éminent une préoccupation essentielle que doit jouer la Direction Nationale de l'Education Civique ;
- L'implication dans les réflexions et les prises de décisions au plus haut niveau du MEPU-EC, des Syndicats de l'Education et des APEAE (y compris la fédération au niveau national) ;
- La perception plus claire du rôle central que doivent jouer les chefs d'établissements dans la réforme du système éducatif et la nécessité d'un choix rationnel de ces personnels et leur formation conséquente ;
- La prise de mesures pour l'élimination progressive de tous les facteurs de blocage ou de retard dans la mise en œuvre des programmes de développement de l'éducation ;
- La responsabilisation des cadres dans l'exécution et le suivi des composantes et sous-composantes du programme éducation pour tous ;
- L'engagement pour la mise en œuvre effective de la gestion décentralisée notamment par le respect des procédures en la matière, la prise en compte dans les plans d'action des composantes du P/EPT, des plans d'action régionaux, préfectoraux et communaux, la formation conséquente des personnels aux différentes méthodes et procédures de gestion et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

- La clarification et le recentrage du rôle et des responsabilités des délégations sous-préfectorales de l'enseignement élémentaire- DSPEE à travers un arrêté ministériel ;
- L'application systématique des critères de qualité définis par le comité de pilotage du MEPU-EC dans l'évaluation des performances aux différents niveaux du système.

B- Au niveau du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : (période 2001-2004)

La position stratégique du secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, dans le contexte de l'instauration progressive d'une économie de marché proclamée par le Gouvernement guinéen justifie la grande attention qui lui est accordée dans la logique de l'œuvre de réhabilitation entreprise dans le système éducatif.

Prenant en compte ces considérations, le Département de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a engagé un vaste programme de réforme du sous-secteur. Ce programme a bénéficié de l'appui institutionnel du Canada à travers l'agence canadienne de développement international (ACDI).

1. Approche stratégique :

La stratégie proposée vise à répondre à deux besoins complémentaires : le premier besoin est la révision de tous les programmes d'enseignement sur une période de 7 ans et le second besoin est le développement des capacités institutionnelles nécessaires pour pouvoir implanter les dits programmes et gérer adéquatement les institutions et les unités administratives du ministère.

Le Gouvernement de la Guinée ne pourra, à lui seul, réaliser cette importante réforme sans faire appel aux partenaires socio-économiques ainsi qu'aux bailleurs de fonds qui sont sollicités pour l'étape de la mise en œuvre.

2. Capacités institutionnelles :

Une des façons pour développer les capacités institutionnelles est de développer les capacités de gestion du Département et des établissements d'enseignement.

Le moyen proposé pour atteindre cet objectif c'est la qualification des individus afin de leur permettre d'assurer une bonne gestion pour un développement du secteur.

Pour ce faire, il est proposé un programme de perfectionnement à la gestion obligatoire pour tous les gestionnaires d'établissements.

Ces derniers vont ainsi se préparer à devenir des agents de changement dans l'organisation. Leur perfectionnement sera échelonné sur une période de trois ans et se fera simultanément à leur travail régulier de sorte qu'ils pourront induire des changements dans leur unité administrative ou leur poste de travail au fur et à mesure de leur formation.

Pour faciliter et assurer le transfert des acquis, il est proposé de maintenir pour les cinq premières années une assistance technique pour conseiller les gestionnaires et les professionnels en formation dans le développement de leur unité ou de leur poste. Une demande d'assistance a été adressée à la Banque Mondiale à cet effet.

De plus le développement des capacités institutionnelles requiert aussi le développement de l'expertise en gestion scolaire au sein du Département ministériel. Pour ce faire, il est proposé de développer cette expertise par le perfectionnement des cadres professionnels du ministère qui auront à conseiller et à appuyer le réseau dans la gestion pédagogique administrative.

3. Le développement des programmes :

Pour le développement et l'implantation des programmes d'enseignement, il est envisagé de mettre sur pied une stratégie de révision selon trois approches : par programme, par filière et par institution.

3-1. Par programme :

Pour les filières du génie, celle du vêtement/ artisanat et de l'alimentation, des programmes dans les CFP ou antennes, il est proposé une stratégie de révision et d'implantation de nouveaux programmes. Les programmes prévus à la carte scolaire seront dispensés dans plusieurs institutions et il serait préférable qu'ils soient implantés sur l'ensemble du territoire national dès la fin de la formation des enseignants pour rentabiliser ces formations et favoriser l'équité au niveau national.

3-2. Par filière :

Pour la filière de la santé et celle de l'agriculture, il est proposé une stratégie de révision d'implantation par filière pour que l'affectation soit faite au niveau national. Ces deux filières correspondent à des secteurs de base de l'économie qui ont leurs problématiques particulières. La stratégie doit prendre en compte le développement de tout le secteur et s'intégrer dans le plan de développement de ce secteur tel que planifié par les deux Départements ministériels techniques de la santé et de l'agriculture.

3-3. Par institution :

La filière de la foresterie, des pêches, de l'administration/gestion, de même que pour la formation des instituteurs du réseau primaire, des enseignants de l'ETFP

et ceux en éducation physique et sport, il est proposé une stratégie de précision et l'implantation par institution.

Les enseignements dans ces secteurs sont dispensés soit dans un centre de formation professionnel spécialisé, soit dans une seule école ou dans la même catégorie d'écoles que la révision de programmes doit être planifiée dans la perspective de la problématique de l'école et de sa capacité à rayonner ultérieurement sur le territoire national en créant des antennes régionales.

4. Considérations particulières :

Des priorités ont été établies pour la phase de la mise en œuvre de la restructuration et celles-ci sont définies en fonction des besoins de base de la population.

Les filières de l'agriculture et des pêches qui sont à la base même de l'autonomie alimentaire sont des secteurs vitaux pour diminuer la dépendance de la Guinée vis à vis des importations.

La santé représente également un défi de taille si on tient compte de la faible espérance de vie et de l'inadéquation des compétences professionnelles dans ce secteur.

Au niveau du Ministère de la santé, un plan directeur de la formation a été élaboré et préconise, dans un premier temps, le recyclage, sur une période d'environ 5 ans, de tout personnel para-médical.

Un projet, sur fonds CEE propose de définir les référentiels professionnels des différents postes des professionnels et de techniciens du réseau de la santé. Cette définition des référentiels professionnels est un préalable à la révision des programmes d'enseignement et à la qualification des formateurs.

Il est fort probable que les écoles des soins de santé communautaire soient prises en charge dans la foulée du projet visant l'amélioration de la santé des guinéens, des femmes et enfants en particulier.

Ce secteur, en plus d'être porteur pour la clientèle féminine contribuerait à augmenter grandement la qualité de la vie de l'ensemble de la population.

Les écoles nationales d'instituteurs (ENI), les centres d'enseignement et de formation professionnelle (CEFP) et l'Ecole Nationale d'Education Physique et des Sports (ENEPS) nouvelles composantes de l'ET/FP, devront être qualifiées davantage pour former les enseignants de l'élémentaire.

Des infrastructures devront être rénovées et construites, les programmes devront être révisés et des plans de formation devront être préparés à leur intention. Il importe d'actualiser la carte scolaire afin d'en tenir compte et de développer une stratégie de mise en œuvre qui leur est propre.

Un autre secteur qui apparaît très important pour la Guinée est le secteur de la construction avec un besoin pour les compétences professionnelles dans tous les métiers qui y sont liés notamment : la charpenterie, menuiserie, la maçonnerie, l'électricité, le bâtiment, la plomberie et la métallerie. En effet, le taux de croissance dans ce secteur est de 10% et la main d'œuvre qualifiée y fait particulièrement défaut.

Toutefois, il ne faut pas oublier que des secteurs complets de l'économie manquent d'une façon flagrante de main d'œuvre et de compétences concurrentielles. Il s'agit de programmes pour la plupart porteurs pour la clientèle féminine et qui réduirait grandement la dépendance de la Guinée envers les produits importés qui pourraient être produits localement et à moindre coût diminuant ainsi les sources de pertes de devises importantes (couture et prêt à porter, tissage, teinture, poterie).

Les contingences actuelles impliquent que plusieurs jeunes et moins jeunes ne peuvent se permettre de consacrer un, deux ou trois ans à la formation initiale. Grâce au fait que les programmes soient divisés en modules, il est possible de former des jeunes à des compétences pointues qui leur permettent de gagner leur vie tout en leur donnant la possibilité de parfaire leur formation plus tard par le biais d'autres modules qui viendraient élargir leur champ d'action professionnelle.

C- Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique s'efforce de nos jours d'agrèger l'ensemble des facteurs indispensables pour permettre au pays de profiter de l'immense potentiel de son sous-sol et de son agriculture pour se positionner résolument dans la voie du développement, par le biais de la valorisation de ses ressources grâce à la contribution des cadres et agents compétents pour la conception, l'exécution et le suivi des projets de développement ainsi que la gestion efficace des services publics et des entreprises privées.

Pour permettre à l'enseignement supérieur d'atteindre le niveau de performance désiré, de se restructurer de façon à mieux s'adapter au nouveau contexte économique et politique libéral et en faisant face à des évolutions majeures de la société et de l'économie guinéenne, il a été assigné au plan national et pour

l'horizon 2010, par le Gouvernement à l'enseignement supérieur les objectifs ci-après (cf Guinée vision 2010).

- Le renforcement de l'autonomie réelle des IES ;
- L'amélioration de la qualité des enseignements et des enseignants-chercheurs ;
- L'implication de l'université et des institutions de recherche dans la vie économique et sociale du pays ;
- La promulgation d'une politique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Pour l'essentiel, il s'agit de faire subir à l'enseignement supérieur guinéen une double mutation :

- Celle de son passage d'une université étatique à un établissement public jouissant d'une réelle autonomie ;
- Et celle de sa transformation en un enseignement supérieur moderne mettant l'accent sur la qualité et l'équité et surtout un enseignement supérieur à l'écoute des problèmes de la société guinéenne, soucieuse de jouer un rôle économique, social et culturel dans l'effort de modernisation et de développement de la Guinée.

Ainsi, le diagnostic posé suite aux diverses études, concertations et consultations, ont permis de définir une finalité depuis 1997 et l'élaboration des plans de développement stratégique du MESRS et des IES et proposer des orientations qui ont servi d'entreprise à la définition des objectifs généraux et des stratégies de mise en œuvre :

1. Finalité :

L'enseignement supérieur en République de Guinée doit être un outil de développement économique, social et culturel pour le pays ;

2. Orientations :

L'enseignement supérieur ne pourra être un véritable outil de développement économique, social et culturel de notre pays qu'en le restructurant en fonction de trois grandes orientations dont l'objectif général visé est la réduction de la pauvreté et le développement humain durable.

La première orientation est l'amélioration et la pertinence des formations et de l'accessibilité à l'enseignement supérieur ;

Cette pertinence s'exprime en terme aussi de réponse adéquate à la forte demande sociale actuelle ou à venir. Elle se pose en terme d'accessibilité à

l'enseignement supérieur et d'élargissement de la population cible par la diversification de programmes de formation, de perfectionnement et de service à la communauté.

Elle se matérialise également à travers la professionnalisation des activités tout en privilégiant certains pôles disciplinaires de formation correspondant aux besoins du pays.

La deuxième orientation est l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur s'exprimant en terme d'efficacité de l'allocation des ressources.

Le concept de qualité étant multidimensionnel, cette orientation dépend essentiellement de la qualité des intrants que sont les infrastructures, les équipements, les méthodes de transmission et d'acquisition des connaissances, les formateurs et les supports académiques et didactiques.

A cet effet, l'amélioration de la qualité des enseignements et de la formation devra dépasser par la contribution effective de la société à travers ses composantes essentielles, dans la planification et les activités de mise en œuvre.

La troisième grande orientation est le renforcement des capacités humaines et matérielles et l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières et de la bonne gouvernance.

Elle s'articule autour de la rationalisation des structures, la définition et l'implantation d'un cadre général de la documentation territoriale de l'enseignement supérieur et de la valorisation des capacités de gestion des établissements d'enseignement supérieur.

Ces grandes orientations de la vision politique du sous-secteur de l'enseignement supérieur recommande à partir des atouts et des faiblesses du système, des choix stratégiques dont le fondement est de regagner une pertinence sociale se posant en terme d'accroissement du potentiel national et en terme de formation adaptée aux besoins de développement socio-économique du pays.

Toute cette vision est focalisée sur des changements structurels importants pouvant améliorer de façon significative les performances du sous-secteur.

Choix stratégiques :

De l'amélioration de l'accès et de la pertinence des programmes de formation.

Sur la base d'études de faisabilité, une augmentation progressive du nombre d'établissements d'enseignement supérieur s'impose. Dans cette perspective, il est envisagé :

a) De créer de nouveaux établissements publics comme :

- Les centres universitaires de Labé et de N'Zérékoré ;
- L'école préparatoire aux grandes écoles d'ingénieurs à Kindia ;
- L'Institut Supérieur de Technologie Agricole, Agro-alimentaire et des Sciences Animales de Famoïla ;
- L'Institut Supérieur des Arts à Kankan ;
- L'Institut Bio-technologie à Foulaya ;
- L'Institut de mathématiques à Dalaba ;
- L'Institut de Médecine Vétérinaire en Moyenne Guinée par la délocalisation du Département de médecine vétérinaire de l'ISAV de Faranah ;
- L'Institut Supérieur des Eaux et Forêts en Guinée Forestière par la délocalisation dudit Département de l'ISAV de Faranah ;
- La décentralisation de l'université de Conakry en trois grandes unités :
- l'Université de Conakry avec les Facultés des Sciences, Lettres et Sciences Humaines, des Sciences Juridiques et Politique ; des Sciences économiques et de gestion, le CERE et le Centre informatique), l'Institut Polytechnique et une école des Sciences de la Vie.

b) De professionnaliser les activités de formation par la création de filières professionnelles courtes et longues adaptées aux besoins du marché :

- La création d'un Institut National d'Architecture et d'urbanisme ;
- La création d'une école supérieure en technologie à double vocation ;
- La création d'une école supérieure des sciences de l'information ;
- La création d'une école supérieure de l'information et de la communication ;
- La création d'une école supérieure du tourisme et de l'hôtellerie ;
- La création d'un institut supérieur de planification et de développement économique.

c) D'intégrer les modules de formation à l'esprit d'entreprise dans les programmes de formation universitaire ;

d) De développer les établissements d'enseignement supérieur privés sur la base

e) d'une procédure d'accréditation et de l'évaluation à partir de dossiers présentant des garanties d'une formation universitaire de qualité ;

f) D'institutionnaliser l'enseignement à distance par la mise en place de mécanismes appropriés.

A cet effet, un centre national d'enseignement à distance est créé à Conakry et travaillera à assurer la formation d'un important groupe de bacheliers dans certaines filières professionnelles novatrices.

g) D'assurer l'équité : Afin d'éliminer progressivement le système inéquitable de répartition de la richesse nationale et du statut social au profit du garçon ainsi qu'au gaspillage des ressources humaines potentielles du pays. Des mesures vigoureuses sont prises pour favoriser l'accès de tous les élèves méritants à l'enseignement supérieur quels que soient leur sexe, leur origine géographique et social.

Parallèlement, le Département a généré près de 100 nouveaux emplois par la création, l'équipement et/ou la rénovation de centres et unités de recherches comme :

- L'Institut de Recherche et de Vulgarisation de l'Aulacodiculture à Moata (N'Zérékoré) ;
- Le Centre national de recherche et de valorisation des plantes médicinales à Dubreka ;
- Les Centres de documentations environnementales à Labé et N'Zérékoré ;
- Les Centres de documentations environnementales de Kindia et de Kankan ;
- L'Institut de recherche environnementale de Bossou (IREB) à Lola ;
- La station scientifique des Monts Nimba à Lola.

Des dispositions sont prises par :

- La mise en œuvre des plans d'action issus des PDI des centres de recherche et de documentation ;
- La création d'un centre d'Aulacodiculture à Kankan en vue de la vulgarisation des résultats de recherche du centre Moata ;
- La création d'un centre d'étude et de technologie alimentaire à Friguiagbé (Kindia).

Avec l'appui financier du CRDI, une agence de valorisation des résultats de la recherche est en cours de création.

Dans le cadre de l'offensive contre les MST-VIH-SIDA, le Département a pris un arrêté conjoint avec son homologue de la santé publique portant la mise en place d'un comité de suivi évaluation des recherches dans ce domaine.

En matière de politique d'amélioration de l'équité, un comité genre et équité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (CGEES) a été créée

pour la prise en compte des préoccupations des institutions de formation et de recherche ainsi que des services.

Dans le souci de l'amélioration de la gestion dans les institutions d'enseignement supérieur, de recherche et de documentation, le Département en collaboration avec la Banque Mondiale a autorisé un audit des procédures de gestion en 2001. Les recommandations de cet audit ont permis d'élaborer un guide de procédure de gestion des ressources humaines, financières et matérielles dans les institutions. Elles permettront également d'introduire la comptabilité analytique d'exploitation. Ce guide est aujourd'hui partout opérationnel.

IV- Les innovations, les perspectives d'amélioration et de renforcement des capacités institutionnelles 2001-2004

4-1. Au niveau de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique :

D'importantes mutations ont été opérées au niveau du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (MEPU EC).

Au plan des innovations, nous ferons allusion entre autres :

Au PPSE (Programme des petites subventions d'écoles)

Le PPSE a permis un encadrement rapproché par la mise en place de projets au niveau des collectifs d'enseignants et leur formation vers une autonomie dans la conduite des projets éducatifs et dans l'encadrement et le suivi des élèves. Le PPSE est actuellement généralisé sur l'ensemble du territoire national. De par sa nature participative et dynamique, le PPSE a apporté un ensemble d'approches novatrices et à la formation continue des enseignants et des enseignantes.

Au plan des innovations pédagogiques et la réforme des programmes et manuels scolaires :

La rénovation des programmes notamment suivant l'approche d'entrée par les compétences se poursuit dans le même temps que s'engage la formation des maîtres à l'utilisation de ces programmes.

Les programmes harmonisés au niveau sous-régional (ou régional dans certaines disciplines enseignées sont déjà en vigueur). Ils marquent le renforcement de l'ouverture de l'école guinéenne et la volonté de partager les expériences pédagogiques.

Les innovations pédagogiques qui sont inscrites dans les programmes et les enseignements sont notamment :

- L'éducation en matière de population ;
- L'éducation à l'environnement ;
- L'éducation parentale ;

Dans le cadre de l'appui multimédia soutenu par le projet niveaux fondamentaux de qualité et équité (NFQE) on peut citer les magazines pédagogiques, radiophoniques, olympiades, des émissions de méthodologie « pas à pas » (qui couvre déjà une bonne partie du territoire). Les radios rurales sont mises à profit.

Le projet NFQE s'est notamment investi, au de là des multimédia dans :

- Le soutien du développement du leadership en gestion stratégique du secteur de l'éducation ;
- Le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques ;
- La décentralisation de base des données statistiques sur les écoles élémentaires et des capacités de gestion grâce à l'informatique ;
- L'appui à l'amélioration du système administratif et financier ;
- La formation des enseignants notamment en gestion du temps et de la classe, en raisonnement mathématique, didactique de la lecture, à l'utilisation des questions ;
- La formation des encadreurs pédagogiques ;
- L'élaboration et l'amélioration du matériel didactique destiné aux élèves ;
- L'élaboration des apprentissages des élèves ;
- L'élaboration d'une ébauche de politique nationale de formation des enseignants.

Statistique, planification et carte scolaire :

Au plan des réactions on peut citer :

La collecte, le traitement, la diffusion et la conservation de toutes les données statistiques, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets, plans et programmes de développement de l'éducation.

Cette démarche a connu des progrès substantiels grâce à la formation des cadres au niveau central déconcentré, la décentralisation de la structure en charge des statistique, le traitement des données s'est amélioré.

Les annuaires et dépliants statistiques comportant des rapports analytiques sont produits et diffusés à tous les niveaux : IRE/DEV Conakry, DPE/DCE, Directions/ Services, Institutions, Partenaires, Société Civile etc.

En matière de carte scolaire, on peut noter :

- L'achat de matériels et équipements informatiques pour les 33 DPE et l'aménagement de leurs bureaux ;
- L'identification des sites de construction d'écoles ;
- Le début d'application du système d'information géographique ;
- La formation des cadres en techniques d'élaboration de la carte scolaire ; collecte et traitement statistique, données démographiques etc.

Communication :

La communication a occupé une place centrale dans la stratégie du ministère. C'est pourquoi elle a bénéficié de l'appui du projet PEAE qui s'est traduit par la fourniture et l'installation de radios VAF dans toutes les DPE et IRE du pays, ainsi qu'au MEPU EC et au MESRS.

Le service information, documentation et archives (SINDA) a bénéficié d'un appui institutionnel qui lui permet actuellement de collecter, répertorier, classifier, analyser et archiver la documentation du MEPU EC. Il met à la disposition des utilisateurs une salle de documentation du ministère.

Le SINDA publie trimestriellement deux bulletins : les recueils de textes, de lois et règlements de l'éducation et la lettre d'information du MEPU EC à l'usage des administrateurs et des enseignants.

4-2. Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

- L'orientation des élèves en tenant compte de la de la demande formation emploi ;
- Le recrutement des filles dans les différents corps de métiers ;
- Mise en place d'un plan directeur de la maintenance ;
- Le réaménagement des centres de formations professionnelles du profil technique (mécanique, bâtiment, électricité) ;
- L'implantation et l'animation des centres d'apprentissage des sortants du primaire et du secondaire.

Dans le cadre de la participation des partenaires avec le secteur informel, l'ONFPP (L'office national de formation professionnel et de perfectionnement) grâce au fonds national de qualification professionnelle (FNQP) et en partenariat avec les institutions de formation tant publiques que privées (dont le CNPG) on note :

- La formation d'une centaine de cadres au cours de 9 séminaires au CNPG dans le cadre du fonds national de qualification professionnelle ;

- La formation de 708 travailleurs provenant de 32 entreprises affiliées et à jour au FNQP. Ces formations organisées en 56 séminaires ont été exécutées par 12 institutions de formation (publiques et privées) et ont coûté 195.668.500 GNF.

S'agissant du secteur informel, sept (7) commissions consultatives de formation professionnelle couvrant les métiers de sculpture, menuiserie, électricité bâtiment, chaudronnerie, maintenance automobile, coupe-couture, réparation radio TV ont été constituées avec pour tâche de participer activement à la détermination des besoins de formation et à l'élaboration des plans de formation de leur corps de métier.

Parallèlement vingt (20) sessions de formation directement liées à l'emploi ayant regroupé 646 participants ont été exécutées par neuf (9) institutions (publiques et privées) de formation. Ces formations ont coûté 70.390.500 GNF.

4-3. Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Au cours de ces dernières années, le Gouvernement a multiplié d'autres efforts pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique vers les axes fondamentaux.

En matière d'enseignement supérieur :

- Le développement du système d'information et de communication avec l'introduction de l'Internet et la multiplication du parc informatique dans les universités et centres de recherche ;
- La programmation et le suivi budgétaire à travers l'octroi de l'autonomie financière aux institutions, parallèlement au renforcement des mécanismes de contrôle ;
- La création des universités de proximité dans les villes de Labé et de N'Zérékoré qui s
- ont appelées à devenir de véritables pôles de rayonnement au bénéfice du développement de leurs régions d'implantation ;
- La redéfinition des filières de formations existantes et la création de nouvelles filières en relation avec les besoins de développement du pays ;
- La définition d'un nouveau cadre juridique pour conférer aux institutions d'enseignement supérieur une plus grande autonomie de gestion financière et pédagogique ;
- Le développement de la recherche universitaire ;

- La création d'un cyber-café et d'un centre de formation à Belle-vue dans la Commune de Dixinn pour soutenir le programme de génération interne de revenus.

En matière de recherche scientifique :

- L'élaboration et la mise en œuvre de programme de recherche pertinents ;
- La poursuite et le renforcement du couplage de la recherche à l'enseignement ;
- La poursuite et le renforcement du financement de la recherche sur une base concurrentielle ;
- La promotion de la recherche pluridisciplinaire ;
- Le renforcement des mécanismes de valorisation de la recherche, de vulgarisations des résultats et leur transfert vers l'économie, le social etc...
- L'appui à la recherche, développement innovation ;
- La création d'un cyber-café et d'un centre.

En résumé au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, il faut souligner qu'en plus de ces innovations dans le domaine des infrastructures, les différentes institutions sont à pied d'œuvre pour développer des programmes de formation post-universitaire soit dans le cadre des conventions et jumelage avec les institutions étrangères soit dans le cadre des bourses de l'Etat.

A titre indicatif, l'Université de Conakry a créé un DEA fonctionnel en gestion des affaires et en environnement respectivement en Faculté de Droit des Sciences Economiques et de Gestion, et au CERE avec l'appui de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), en Chimie et Biologie à la Faculté des Sciences en partenariat avec des Universités de la Fédération de Russie. Ces DEA ont été évalués par des comités du monde scientifique Africain et International.

Depuis octobre 2000, un Doctorat de troisième cycle est ouvert à la première promotion de récipiendaire du DEA de gestion des affaires sur financement propre de l'université toujours en partenariat avec l'UQAM.

Dans le cadre de la coopération, on peut citer entre les accords suivants :

- L'accord tripartite entre l'ISSEG et la Michigan State University des Etats Unis d'Amérique et l'Université du Québec à Montréal, UQAM (Canada) dans le domaine des sciences de l'éducation ;
- L'accord entre l'Université de Maryland Eastern Shore et l'ISAV de Faranah dans le domaine des sciences agronomiques ;

- L'accord entre l'Université Lincoln de Penn Sylvania et l'université de Kankan en Sciences Sociales et Humaines ;
- les accords entre le gouvernement guinéen et les États de Missouri et d'Arkansas dans le domaine de l'Éducation ;
- l'accord entre Howard University Hospital de Washington et le Ministère de la Santé de la République de Guinée dans le domaine de la médecine ;
- l'accord entre l'université de Kankan et l'USAID en matière de réseautage Internet .

En matière de Recherche Scientifique, une importante convention a été signée entre le CDC d'Atlanta et l'Institut Pasteur de Guinée.

Avec l'université de Delaware, un accord peut également intervenir avec le CERESCOR dans le cadre de la Recherche océanographique.

On note avec satisfaction le développement de l'enseignement supérieur privé à la faveur de la libéralisation des initiatives privées, plusieurs promoteurs se sont investis dans la création des Institutions d'Enseignement Supérieur.

On dénombre aujourd'hui 15 établissements qui dispensent des formations à près de 2.000 étudiants. Ces formations sont variées dont entre autres : droit, sciences économiques, sciences techniques, lettres, sciences humaines, etc.

Impacts :

Pour la période 1990 - 2001, le système éducatif guinéen était confronté aux défis majeurs de toutes sortes dont entre autres :

- le renforcement des capacités d'accueil au primaire en vue d'élargir l'accès, de promouvoir l'équité et de réduire les disparités en matière de scolarisation ;
- le recrutement et la formation d'un plus grand nombre d'enseignants ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- le diagnostic des sous-secteurs de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et à poser les premiers jalons de leur restructuration dans une perspective d'adéquation / emploi

Grâce à la volonté politique du gouvernement, d'importantes réformes hardies soutenues par les partenaires bi et multilatéraux ont permis d'atteindre des résultats concluants à travers le programme d'ajustement structure / (PASC) par le renforcement des capacités institutionnelles, la construction et la rénovation des infrastructures au niveau du Secteur de l'Education.

Par le biais de ces efforts tous azimuts le taux d'accroissement des effectifs est passé de 32 % en 1990 à 57 % en 2000.

En dépit de cette avancée significative, les départements en charge du système éducatif, sur le plan de l'accès, s'engage de nouveau pour que tous les enfants du pays, filles et garçons, soient scolarisés et pour leur assurer une éducation de qualité dans le but de juguler le taux d'analphabétisme qui était de 70 % en 1990 contre 61 % en 2001.

En 2001, la situation de la scolarisation en Guinée se présente ainsi qu'il suit :

Éducation formelle :

• Enseignement primaire :

- a) Effectif des élèves : L'effectif total passe de 544.729 en 1994 - 1995 à 997.645 en 2001 - 2002, soit un accroissement moyen annuel de 17,1 % pour l'ensemble contre 29,6 % pour les filles. Dans le même temps, le taux brut de scolarisation passe de 44,5 % à 72 % contre 29,2 % pour les filles en 1994 - 1995 à 63 % en 2001 - 2002.
- b) Capacité d'accueil : En 1992 - 1993, on comptait 2779 écoles primaires comportant 9.272 salles de classe. En 2001 - 2002, on passe de 5.778 écoles, dont 3.648 en zone rurale pour un total de 23.655 salles de classe au niveau national.
- c) Personnel enseignant : Au niveau Primaire, on comptait 8.577 enseignants dont 2004 femmes en 1992 - 1993. En 2001 - 2002, on passe de 21.125 dont 4.977 femmes.

• Enseignement secondaire :

- a) Effectif des élèves : les effectifs scolaires au secondaire passent de 75.674 (dont 17.739 filles). En 1990 - 1991 à 120.233 (dont 30.017 filles) ; en 1993 - 1994, puis à 271.089 (dont 78.906 filles) en 2001 - 2002. Soit un accroissement moyen de 23,48 %.
- b) Capacité d'accueil : le nombre d'Établissements d'enseignement secondaire général passe de 224 en 1992 - 1993 pour 1.988 salles de classe à 512 établissements (lycées et collèges) dont 206 en zone rurale en 2001 - 2002 pour 4.142 salles de classe.
- c) Personnel enseignant : De 3.417 enseignants dont 630 femmes en 1992 - 1993, on passe à 1.492 femmes en 2001 - 2002.

La forte augmentation du taux de scolarisation au primaire durant les onze dernières années a créé des flux énormes d'élèves à l'entrée du secondaire et dans la suite du cursus.

Or ce niveau d'enseignement n'a pas bénéficié d'investissements de grande envergure comme au primaire. Il faut noter que le Gouvernement, le secteur privé et les communautés ont consenti des efforts remarquables pour satisfaire la demande croissante de scolarisation dans ce cycle intermédiaire. Il faut signaler que l'une des préoccupations actuelles du Département est la conception d'une politique pour ce secteur afin de réunir les conditions d'une mobilisation optimale des investissements internes et externes nécessaires à son développement.

4-4. Enseignement privé :

La part des élèves qui fréquentent les écoles privées prend de plus en plus d'importance en Guinée. En effet, de 9 % en 1996 - 1997, l'effectif est passé à 21 % en 2001 - 2002. A Conakry, 50 % des élèves fréquentent les écoles privées. Au niveau national 21 % des élèves sont inscrits dans les écoles privées. Il faut dire que le Gouvernement, au lendemain même des États généraux de l'éducation, a promulgué le texte de statut de l'enseignement privé, assorti plus tard de dispositions réglementaires pour la création, l'ouverture, le personnel, les locaux et l'équipement.

Une politique pour ce sous-secteur est en voie de réalisation afin d'encourager les investissements, lui permettre de mieux jouer son rôle de complément du secteur public de l'éducation et lui garantir un développement cohérent dans le cadre de la formation des ressources humaines dont le pays a besoin.

4-5. Enseignement technique et formation professionnelle :

La carte scolaire actuelle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle compte 41 écoles publiques et 42 écoles privées. La formation initiale concerne 13 filières de formation réparties dans 47 programmes. Le réseau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a accueilli rien que pour la période 1993 à 2002 près de 81.113 élèves dont 27.668 filles.

En matière de diplômées, 27.406 sont sorties des institutions de formation dont 8.132 filles.

4-6. Enseignement supérieur :

Sur le plan quantitatif, les résultats enregistrés grâce aux efforts consentis ces dernières années sont entre autres :

- le développement des infrastructures notamment la construction des amphithéâtres et des dortoirs ;
- l'amélioration des équipements de laboratoires et des mobiliers ;
- la rénovation et la réhabilitation des bâtiments ;
- l'accroissement du nombre des enseignants.

Tous ces facteurs ont contribué à l'augmentation de l'effectif des étudiants qui est passé de 8.448 en 1996 à 16.000 en 2002.

- **Perspectives d'amélioration de la qualité et renforcement des capacités institutionnelles du système éducatif guinéen :**

Les enjeux qui se posent au système éducatif guinéen aujourd'hui se situent à divers niveaux :

- l'implantation d'une culture de la qualité chez les principaux acteurs de l'Éducation, les partenaires au développement, la recherche de solution par l'identification des stratégies et des mécanismes pour agir sur l'amélioration de la qualité.

Pour y parvenir, la recherche de nouvelles stratégies s'impose afin d'asseoir les bases d'un enseignement de qualité.

Au regard de ces contraintes d'amélioration de la qualité, les objectifs globaux ont été identifiés :

- Au plan de l'accès : Atteindre la scolarisation universelle et obtenir l'amélioration de la capacité d'accueil des Établissements secondaires, professionnel et supérieur avec un accent sur l'approche genre ;
- De la qualité : La qualification de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux en mettant un accent particulier sur la formation scientifique ;
- De la gestion : La décentralisation de la gestion est le partage du pouvoir de décision et de gestion entre les cabinets des Départements ministériels et les IRE, les DPE et les Directions des établissements d'enseignement de tout cycle.

Les objectifs spécifiques à poursuivre sont ainsi résumés par Département ministériel.

- **1 Le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (MEPU-EC).**

- Au pré-scolaire : Le développement de la petite enfance.
- Au niveau primaire : Atteindre un taux de scolarisation de 100 % à l'an 2012.

Les objectifs intermédiaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

- les TBS sont des taux bruts de scolarisation et les TBA sont les taux bruts d'admission ;
- les années 2004 / 2005 - 2008 / 09 - 2012 / 13 sont les années scolaires de fin période, la 1^{ère} Année du programme étant 2001 / 02.

N°	INDICATEURS	GENRE	2001 / 02	1 ^{ère} Phase 2004/05	2 ^{ème} phase 2008 / 09	3 ^{ème} phase 2012 / 13
1	TBS	Filles	63,01	73,10	86,55	100
		Garçons	79,10	86,70	92,00	100
		Total	72,00	79,63	89,82	100
2	TBA	Filles	50,50	75,25	100	100
		Garçons	55,60	77,80	100	100
		Total	53,10	76,50	100	100

- Réduire les disparités entre les régions en matière de scolarisation ;
- Améliorer la parité entre filles et garçons par des mesures incitatives en faveur des filles ;
- Améliorer la qualité de l'Enseignement notamment en s'appuyant sur les initiatives de lecture pour tous, de réduction des abandons et des redoublements, les innovations curriculaires et la réforme des examens.

Au niveau du secondaire, notamment au collège :

- Concevoir une politique pour le secteur ;
- Développer les capacités d'accueil en faveur des cohortes de plus en plus grandes d'élèves du primaire admis à poursuivre leur étude et recruter en conséquence plus de professeurs.

Pour l'éducation non -formelle :

- Poursuivre la création des centres d'alphabétisation professionnalisation et des centres NAFA.

Autres interventions :

- Continuer les campagnes de sensibilisation pour la scolarisation des filles ;
- Améliorer l'élan pris dans le cadre de la santé scolaire et dans la lutte contre le VIH/SIDA.

L'enseignement technique et de la formation professionnelle :

Aujourd'hui le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement a réussi à mettre en oeuvre un certain nombre de projets liés à la réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Des financements sont attendus pour les autres projets parmi lesquels l'on peut mentionner : la construction, l'équipement, la formation des formateurs pour les écoles de soins de Santé Communautaire, les Ecoles Régionales des Arts et métiers dont les études de faisabilité sont déjà achevées ; le Centre d'Education pour l'environnement et le développement, l'Ecole nationale d'Education Physique et des Sports et le renforcement des capacités de gestion des unités Administratives et institutions de formation.

La nouvelle philosophie prônée par la réforme à savoir la co-gestion du système par les institutions de formation et le milieu professionnel, le développement du partenariat, de même que le renforcement des capacités de gestion à travers l'implantation d'une nouvelle culture organisationnelle dans nos écoles laisse augurer de bonnes perspectives pour le sous-secteur.

Toutefois, le Ministère s'engage à mettre un accent particulier sur la décentralisation, la bonne gestion des ressources humaines, matérielles, financières et l'imputabilité des acteurs à la base.

Les principaux axes d'intervention sont :

- Réaménager les centres de formation professionnelle du profil technique (mécanique, bâtiment, électricité ..) ;
- Revoir la répartition des Ecoles du Secrétariat et d'Administration entre les grandes capitales régionales du pays ;
- Dynamiser les écoles agro-zootechniques et des sciences vétérinaires ;
- Implanter et animer les centres d'apprentissage des sortants du primaire et du secondaire ;

L'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :

Globalement, les objectifs prioritaires du Département restent la mise en place d'un sous-secteur de la Recherche rénové et efficace en vue de sa pleine participation au processus du développement du pays.

Aussi, l'une des activités marquantes a été la tenue en octobre 2000 du conseil supérieur de la recherche scientifique qui a recommandé l'élaboration d'un texte de déclaration de politique en science et technologie, d'une loi d'orientation de la recherche et la mise en place d'un fond national de la recherche.

Dans un proche avenir, les projets de document de politique générale en science et technologie et la loi d'orientation complètement élaborés seront soumis aux autorités compétentes pour approbation.

Dans cette trajectoire, des liens très forts seront établis avec le secteur privé pour non seulement accroître l'accessibilité et les possibilités d'emploi des diplômés mais en plus favoriser une meilleure évaluation des besoins des entreprises.

Dans le but de poursuivre l'ensemble de ces objectifs de développement stratégique, un plan d'action en trois (3) phases sera exécuté sur une période de douze (12) ans à partir de cette année au fil de ce programme.

A cet effet, les actions suivantes seront envisagées :

Dans le domaine de l'enseignement supérieur :

- La rénovation et l'équipement des bibliothèques de proximité, la construction et l'équipement de la bibliothèque universitaire centrale en deux (2) phases dont une première pour environ 1000 places assises et 150.000 volumes en accès direct aux rayons et une deuxième phase pouvant fournir encore 1000 places assises et 100.000 livres de plus ;
- La poursuite de la formation des formateurs ;
- L'introduction de la formation initiale payante dans les institutions d'enseignement supérieur dans le cadre de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- La Rénovation des programmes d'Enseignement ;
- La modernisation des laboratoires de science ;
- La validation et l'accréditation des programmes de formation et de recherche ;
- La dynamisation de la formation continue et la formation à la carte dans les institutions de formation ;
- La promotion de la formation à distance par la construction et l'équipement d'un centre d'enseignement à distance (CED) en partenariat avec la banque mondiale ;
- La promotion de l'enseignement supérieur privé ;
- La formation à l'esprit d'entreprise ;

- L'extension et l'autonomisation des Centres universitaires de Labé et de N'Zérékoré ;
- La délocalisation de certaines facultés et Départements des instituts d'enseignement supérieur ;
- Le suivi du fonctionnement régulier des organes de gouvernance à tous les niveaux ;
- La promotion de la coopération inter-universitaire (AMES, AUF, institutions de formation et de recherche du Maroc, les USA, la Russie, etc ...) ;
- La création d'un centre hospitalo-universitaire près l'Université de Conakry à Dubréka.

Dans le domaine de la recherche scientifique et technique :

- ❖ La poursuite de la restructuration des Institutions de recherche existantes et l'appui au fonctionnement correct des centres de recherche et de documentation ;
- ❖ La rénovation et / ou l'élaboration de programmes de recherche répondant aux besoins des utilisateurs ;
- ❖ La conception et la mise en œuvre d'une stratégie d'implication du Secteur Privé aux activités de recherche en vue de la diversification des sources de financement et de la valorisation des résultats de recherche ;
- ❖ La promotion de la coopération scientifique (CDC Atlanta, CRDI, CRAT, le Royaume de Belgique).

Le fonds de recherche et d'innovation mis en place dans le cadre de l'EPT sera consolidé et renforcé dans la perspective de la création du fonds national de la recherche pour soutenir les activités de recherche au plan national.

V- Conclusion :

L'évaluation de la qualité de l'éducation est une activité complexe, elle nécessite de ce fait un dispositif de collecte de données et une approche scientifique très rigoureuse pour l'analyse et l'appréciation des résultats.

Pour réussir le pari de l'éducation pour tous dans notre pays, un ensemble de stratégies est mis en œuvre de façon synergique pour tous les acteurs au niveau national et les partenaires au développement soient suffisamment impliqués dans sa réalisation. Car d'importants efforts restent à fournir pour asseoir les bases véritables d'un développement scientifique, technique et technologique qui nécessitent des appuis diversifiés au plan national et international.

Ainsi, la mobilisation effective de l'ensemble de la population guinéenne et de nombreux partenaires au développement en faveur de l'école, constitue à la fois

un acquis et un moyen efficace dans la poursuite des tâches de la scolarisation universelle prévue dans le cadre du nouveau programme intitulé éducation pour tous « EPT ».

C'est pourquoi, les Départements de l'éducation, dans le souci de consolider les acquis et de qualifier davantage le système éducatif et promouvoir des innovations à grande échelle, ont pris des mesures efficaces pour une adéquation formation-emploi qui demeure actuellement un défi à relever. L'école doit être en phase avec les différentes mutations socio-économiques du pays pour une adéquation de la formation dispensée conformément aux besoins du monde du travail. Ceci n'est possible qu'en utilisant des techniques permettant d'approfondir d'apprentissage par l'action.

Il s'agit entre autres :

- D'améliorer l'offre éducative pour l'ensemble des guinéens à travers diverses activités de construction de centres communautaires et d'aménagement d'aires de jeux pour le développement de la petite enfance, de réhabilitation d'écoles primaires tant en zones rurales qu'en zones urbaines ;
- D'améliorer la qualité, l'efficacité du système éducatif à travers le programme d'appui à la rénovation dans les écoles (PAREEG, NFQE, PAPEMGUI etc.) du PARES pour le secondaire. ;
- De corriger les grandes disparités pour une plus grande équité et de justice sociale ;
- De développer au tant que possible le système innovateur de formation des enseignants pour répondre à la décision de fournir une éducation de base de qualité à tous les enfants guinéens ;
- De poursuivre la réorganisation institutionnelle en faveur de la décentralisation, de la gestion administrative et de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- De mettre en œuvre une politique de maintenance des équipements et matériels didactiques ;
- De développer un système de communication et d'information par l'introduction de nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- De renforcer l'implication du secteur privé tout en développant le partenariat avec la société.

Au demeurant, le défi majeur auquel est confronté le système éducatif guinéen aujourd'hui c'est le renforcement de la pertinence des programmes de formation dans le but de favoriser l'élévation au niveau intellectuel et civique de la population pour sa participation efficace au développement national.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Document sur le développement de l'Éducation en Guinée - préparé par une commission technique interministérielle – Conakry, Mars 2003.
- 2) Document sur le développement de l'Éducation 1991 - 2000. Rapport National de la Guinée 46^{ème} Session Genève 2001.
- 3) Document de travail sur l'Enseignement Supérieur en République de Guinée , Préparé par Dr. Ibrahima Moriah CONTÉ, Directeur National de l'Enseignement Supérieur - Février 2004.
- 4) Le Programme d'Éducation pour tous (EPT) en Guinée , INRAP-, CONAKRY, Avril 2004.
- 5) De la Reforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en République de Guinée . Présenté par A. HAMID WILANN, Chef Service Études, Statistiques et Carte scolaire METFP - Janvier 2004